

## 18 RESIDENCES DANS LA REGION LYONNAISE

### LES APPARTEMENTS

Studio ou T2 meublés  
(kitchenette équipée, espace  
bureau avec bibliothèque,  
fauteuil, lit, placards, salle de  
bain individuelle)

### SERVICES

Connection internet  
Gardien  
Laverie  
Animations et  
accompagnement



### INFORMATIONS

Résidences les plus proches  
de l'ENTPE: Villeurbanne la  
Doua

Logements conventionnés  
APL

Dépôt de garantie 1 mois hors  
charges

### DÉMARCHE

Contactez la  
**CENTRALE COMMERCIALISATION**  
- Adresse mail: **RESA-  
STUDEA@nexity.fr**  
- Ligne fixe directe: **04.37.91.25.42**  
En indiquant que vous êtes élève à  
l'ENTPE

Commencez à préparer le dossier  
ci-après car vous aurez 72h pour le  
fournir si un logement vous est  
attribué

En cas de forte affluence,  
privilegiez le mail.

# **LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES A FOURNIR**

## **PAR LE(S) CANDIDAT(S) LOCATAIRE(S) :**

- Une copie de la pièce d'identité.
- 3 dernières quittances de loyer ou dernier avis d'imposition foncier ou justificatif de domicile.
- Carte d'étudiant.

## **SI LE CANDIDAT EST SALARIÉ :**

- Une copie du contrat de travail ou attestation de l'employeur
- Une copie des 3 derniers bulletins de salaire
- Une copie du dernier avis d'imposition. • Justificatifs des autres revenus.

## **PAR LE(S) GARANT(S) :**

- Une copie de la pièce d'identité.
- Dernière quittance de loyer ou dernier avis d'imposition foncier.
- Une copie du contrat de travail ou attestation de l'employeur.
- Une copie des 3 derniers bulletins de salaire. • Une copie du dernier avis d'imposition.
- Si le garant perçoit des revenus de pensions/rentes/revenus fonciers : fournir un justificatif de revenus.
- Si retraité : fournir justificatif de retraite, trois derniers bulletins de retraite.
- Si le garant a un statut commercial, à son compte ou en profession libérale :
  - Les deux derniers bilans ou à défaut une attestation du montant du salaire pour l'exercice en cours délivrée par un comptable.
  - L'extrait Kbis ou RCS de moins de trois mois ou l'extrait D1 original du registre des métiers de moins de trois mois ou une copie du certificat d'identification de l'INSEE ou copie de la carte professionnelle.

## **POUR L'ORGANISME DE CAUTIONNEMENT (SI CONCERNÉS) :**

- L'acte de cautionnement (Garantme ou Cautioneo).